



VILLE DE  
LA TOUR-DE-PEILZ  
*Municipalité*

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 8/2010

le 17 février 2010

**Concerne :**

Communauté tarifaire Mobilis.

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 26 octobre 2005, M. Fabrice Donatantonio, Conseiller communal, déposait une motion incitant la Municipalité à s'investir dans le développement de la Communauté tarifaire vaudoise, appelée "Mobilis", motion qui a été transmise à une Commission qui l'a transformée en postulat.

Dans son préavis N° 26/2007, la Municipalité indiquait en substance que sa marge de manœuvre était réduite et qu'elle restait en attente des décisions cantonales sur ce dossier.

Au cours d'une conférence de presse tenue le 12 janvier 2010, l'Etat de Vaud a annoncé l'extension de la Communauté tarifaire vaudoise à la quasi-totalité du canton, dès le changement d'horaire de fin 2010, pour devenir l'une des plus importantes de Suisse. Ainsi les usagers pourront bénéficier de 157 lignes de trains, bus, métros et funiculaires, soit 1'800 km de lignes ou réseau et plus de 2'000 arrêts desservis par "Mobilis".

A cet effet un nouveau tarif sera appliqué dès l'extension. Ce tarif unique remplacera celui de toutes les entreprises de transport concernées.

Pour exemple et s'agissant de notre région, actuellement le coût d'un déplacement de La Tour-de-Peilz à Lausanne en zone 1, avec 3 billets (VMCV/CFF/TL) est de Fr. 12.-- (2.40 + 7.-- + 2.60). Il sera réduit à Fr. 9.80 avec un seul billet dès l'extension à fin de 2010. Le coût d'un abonnement mensuel diminuera à Fr. 176.-- contre 230.-- à ce jour.



